AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1522
FR0012432516-FS0833

6 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 septembre 2018, l'EPIC Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 septembre 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations SA[1] et Bpifrance Investissement[2], les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement 3 871 330 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 14,97% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0
Bpifrance Participations	1 696 976	6,56
Bpifrance Investissement[2]	2 174 354	8,41
Total EPIC Bpifrance	**3 871 330**	**14,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société POXEL[4].

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Agissant en qualité de société de gestion du fonds Innobio et contrôlée par Bpifrance Participations SA.
[3] Sur la base d'un capital composé de 25 856 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société POXEL en date du 30 août 2018.